

SÉMINAIRE

Organisé par le

C.E.R.D.A.C.F.F.

Centre d'Etudes et de Recherches en Droit
Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal

« PRINCIPE de PRÉCAUTION et ANTENNES RELAIS de TÉLÉPHONIE MOBILE »

Vendredi 22 Juin 2012 — Salle 424

PROGRAMME

14 h

Accueil des participants

Ouverture par le Doyen Christian Vallar, Directeur du CERDACCFF

14h15 / 14h30

« Présentation transversale de la Journée d'étude »

Anne Rainaud, Maître de Conférences en Droit public – Université Nice-Sophia Antipolis

14h30 / 15 h

« Le Conseil d'Etat et l'application du principe de précaution dans la décision 'Société Orange France' (30 janvier 2012) »

Présentation de ses conclusions par Damien Botteghi, Rapporteur public au Conseil d'Etat

15 h / 15h30

Discussion

15h30 / 16 h

« Police administrative spéciale, police administrative générale et principe de précaution appliqué aux antennes relais »

Conseil d'Etat 26 octobre 2011, Commune de Saint-Denis, Commune de Pennes-Mirabeau, Société Française de Radiotéléphone (SFR)

Anne Rainaud, Maître de Conférences en Droit public – Université Nice-Sophia Antipolis

16 h / 16h30

Discussion

16h30 / 17 h

« Les antennes relais sont-elles des ouvrages publics ? La question du démontage d'une antenne relais »

Doyen Christian VALLAR, Professeur – Université de Nice-Sophia Antipolis

17 h / 17h30

Discussion

18 h

Cocktail